



Formation à la prévention du risque mécanique pour le personnel non mécanicien (M1)

Personnes concernées

Personnel mécanicien exécutant des travaux d'ordre mécanique et / ou travaillant dans les zones à risque mécanique ou thermodynamique

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Acquérir les notions réglementaires du travail en sécurité
- Reconnaître les conditions d'organisation d'une activité selon le Recueil de prescriptions au personnel
- Décrire les risques rencontrés dans les différentes activités et ouvrages et s'en prémunir
- Expliquer l'enjeu des règles vitales EDF

Contenu de la formation

Module 1 – Cadre réglementaire et rôles (Théorie – 1h30)

- Identifier le cadre réglementaire applicable aux travaux d'ordre mécanique.
 - Contenu : Code du travail (L.4121-1 à L.4141-5), principes généraux de prévention, rôle du Recueil de prescriptions au personnel EDF, responsabilités employeur/salarié, articulation habilitation – autorisation.
- Situer son rôle et ses limites en tant qu'exécutant M1.
 - Contenu : Définition des habilitations mécaniques, périmètre M1, responsabilités, interactions avec le chargé de travaux et les autres acteurs.

Module 2 – Identification des risques mécaniques et thermodynamiques (Théorie – 1h30)

- Identifier les principaux risques mécaniques et thermodynamiques liés aux ouvrages.
 - Contenu : Pièces en mouvement, énergies stockées, fluides sous pression, températures, risques liés aux machines et aux installations.
- Reconnaître les situations dangereuses et la signalisation associée.
 - Contenu : Signalisation de sécurité, balisage, zones à risque, lecture de consignes et documents de travail.

Module 3 – Mesures de prévention et protections (Théorie – 2h)

- Appliquer les principes de prévention adaptés aux travaux mécaniques.
 - Contenu : Suppression du risque, protections collectives, EPI, distances de sécurité, plan de prévention, conduite à tenir en cas d'anomalie.

Module 4 – Mise en situation pratique et évaluation (Pratique – 2h)

- Mettre en œuvre un comportement sécurisé lors d'une intervention mécanique.
 - Contenu : Analyse de risques préalable, application des consignes, utilisation des EPI, communication avec l'encadrement, respect des limites M1.
- Vérifier sa capacité à appliquer les prescriptions en situation réelle.
 - Contenu : Observation en situation simulée, corrections pédagogiques, évaluation sommative



Formation à la prévention du risque mécanique pour le personnel non mécanicien (M1)

Prérequis

Aucune connaissance en mécanique n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

Une journée soit 7h00

Formateurs

Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques . Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur ou un accompagnement via le cursus de qualification CITY PRO

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation.

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro bénéficiant d'un plateau technique et d'un agrément pour la réalisation des épreuves .

Méthodes pédagogiques

En présentiel . Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient

Validation des acquis

Épreuve théorique : QCM de validation des connaissances.

Évaluation formative pratique : analyse de situations de travail et identification des risques (mise en situation encadrée).

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info